

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Du 12 août 2021

L'an deux mille vingt et un, le douze août, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle André Lagune, sous la présidence de Madame Catherine GIANNORSI, 1^{ère} Adjointe.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 août 2021

PRESENTS : MM. S. MARGALEF - J-C. PEINTRE – Mme F. REYNET - MM. D. SERROR - P. CAPDEVIELLE – Mme C. SANCHEZ FLORES – M. P. GRELLETY - Mme D. CHABAS - MM. P. ABIVEN - D. BRÉCHAND - F. VIDAL - Mmes L. HAMELIN - S. PETITJEAN - M. C. BOURNIGAL - Mme I. BERNARD.

PROCURATIONS : Mmes L. RAMBAUD (donne procuration à M. D. BRECHAND) - A-M. PIRIOU (donne procuration à Mme C. GIANNORSI) – M. D. JAFFRELOT (donne procuration à M. C. BOURNIGAL)

EXCUSES : M. J-M. SIGNORET - Mmes K. FORGERON - L. CHAMBERLIN – M. F. VEYRADIER
Mme C. MORIZE

ABSENTS : Mme C. MATHÉ – M. F. DELCROIX – Mme M. DAGUERRE

Secrétaire de séance : Mme Françoise REYNET

La convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie.

Dossier 1

Groupement de commande pour l'achat d'électricité pour l'alimentation d'équipements nécessitant une puissance supérieure à 36 kVA

Rapporteur : M. Jean-Claude PEINTRE

Le Conseil syndical du SIEM a décidé de constituer un groupement de commandes pour l'achat d'électricité en vue de l'alimentation d'équipements nécessitant une puissance supérieure à 36 kVA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (1 « abstention » Mme I. BERNARD) :

❖ Décide d'adhérer au groupement de commandes porté par le SIEM,

❖ Adopte le document de consultation des entreprises,

❖ Désigne Monsieur Jean-Claude PEINTRE, comme titulaire et Monsieur Florent VIDAL, comme suppléant, pour représenter la commune au sein de la CAO visé dans la convention de constitution du groupement de commandes « Achat d'électricité pour l'alimentation d'équipements nécessitant une puissance supérieure à 36 kVA »,

❖ Autorise Monsieur le Maire à signer et à exécuter la présente convention et signer tous les documents afférents à cette affaire pour ce qui le concerne

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Du 12 août 2021

Dossier 2

Recours au service de remplacement et renfort du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Gironde

Rapporteur : M. Stéphane MARGALEF

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde propose un service de remplacement et renfort permettant aux collectivités du département de bénéficier, à leur demande, de l'affectation de personnel en vue de pallier l'absence momentanée de l'un de leurs agents, de pouvoir assurer des missions temporaires de renfort pour leurs services ou d'un portage administratif et salarial de contrat en contrepartie du paiement d'un forfait horaire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de :

- ❖ Recourir en cas de besoin au service de remplacement et renfort proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde ;
- ❖ Autoriser Monsieur le Maire à signer une convention-cadre d'adhésion au service proposée par le Centre de Gestion et à engager toute démarche nécessaire à l'intervention, en tant que de besoin, d'un agent de remplacement et renfort dans les services de la commune ;
- ❖ Inscrire au budget les crédits correspondants.

Dossier 3

Modification des horaires d'entrées et sorties de l'école primaire

Rapporteuse : Mme Catherine GIANNORSI

Considérant la volonté de l'équipe pédagogique de rallonger la matinée en raison de meilleures capacités de concentration par les enfants le matin,

Considérant que ces nouveaux horaires proposés seront appliqués dès que les protocoles sanitaires spécifiques à la situation pandémique liée à la COVID ne seront plus en vigueur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de :

- ❖ Modifier les horaires d'entrées et sorties des élèves comme suit :

<u>Accueil des élèves par les enseignants</u>	<u>Temps d'enseignement</u>	<u>Temps de restauration</u>
De 08 :50 à 09 :00	De 09 :00 à 12 :30	De 12 :30 à 13 :50
De 13 :50 à 14 :00	De 14 :00 à 16 :30	

- ❖ Autoriser Monsieur le Maire à soumettre ces modifications à l'approbation de la Direction Académique des services de l'Education Nationale.

Dossier 4

Révision du règlement intérieur des structures d'Accueil Collectif de Mineurs "La compagnie Les P'tits Loups" et "Espace Jeunesse"

Rapporteuse : Mme Catherine GIANNORSI

Vu la circulaire interministérielle n° 2003 du 8 septembre 2003 relatif à l'accueil en collectivité des enfants et des adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période et plus particulièrement les paragraphes traitant de projet d'accueil individualisé (PAI),

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Du 12 août 2021

Considérant la volonté de permettre l'accès des services à tous, et notamment aux enfants présentant des allergies alimentaires avérées et sérieuses, confirmées par un Protocole d'Accueil Personnalisé (PAI),

Considérant les protocoles de gestion des situations d'alertes chimiques et d'attentats, imposés par le Gouvernement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- ❖ D'annuler et de remplacer les règlements intérieurs et les avenants desdits règlements,
- ❖ De valider le règlement intérieur aux services d'accueil collectif des mineurs avec une date de mise en application dès la rentrée scolaire de septembre 2021.

Dossier 5

Mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal

Rapporteur : M. Stéphane MARGALEF

Considérant la nécessité de mettre en adéquation le tableau des effectifs à la réalité des postes « pourvus »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité adopte le nouveau tableau des effectifs permanents au 1^{er} septembre 2021.

Dossier 6

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2020

Rapporteur : M. Stéphane MARGALEF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- ❖ d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,
- ❖ de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- ❖ de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr,
- ❖ de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Dossier 7

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public assainissement 2020

Rapporteur : M. Stéphane MARGALEF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- ❖ d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement,
- ❖ de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- ❖ de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr,
- ❖ de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Dossier 8

Actualisation du diagnostic sur la gestion et l'exploitation des installations d'eau potable

Demande aide financière

Rapporteur : M. Stéphane MARGALEF

Vu l'étude diagnostique du réseau d'adduction d'eau potable finalisée en 2012 et la nécessité de mettre à jour les données de celle-ci afin de répondre à différentes exigences réglementaires,

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Du 12 août 2021

Considérant que l'objectif de cette nouvelle étude diagnostique est de proposer, au vu des éléments techniques et économiques mis en évidence, une politique d'intervention pour une bonne gestion du patrimoine à 15 ans,

Considérant que cette étude diagnostique du réseau d'adduction d'eau potable peut faire l'objet d'une aide financière de la part du DEPARTEMENT de la Gironde et de l'Agence Adour-Garonne,

Considérant que cette étude a été estimée avec les options à la somme de 65 326.50 € HT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de :

❖ Approuver le projet d'actualisation de l'étude diagnostique pour la gestion et exploitation des installations d'eau potable,

❖ Solliciter une subvention auprès du DEPARTEMENT de la Gironde,

❖ Solliciter une subvention auprès de l'Agence Adour Garonne,

❖ Valider le plan de financement prévisionnel de l'étude sur la base de l'aide plafonnée à 60 000 € à savoir :

♦ DEPARTEMENT de la Gironde	30 %
♦ Agence Adour Garonne	30 %
♦ Commune de HOURTIN – autofinancement	40 %

❖ Autoriser M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Dossier 9

Avis défavorable au projet de contrat proposé par l'Etat - Office National des Forêts 2021-2025

Rapporteur : M. Jean-Claude PEINTRE

Monsieur le Président de la Fédération nationale des Communes forestières a été reçu par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires au sujet des arbitrages conclus récemment pour le Contrat d'Objectifs et Performance (COP) État-ONF. Il a été mentionné les deux points suivants :

- *« Un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera également sollicité [...]. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités. » ;*
- *« Adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'Etat notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an [...]. ».*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

❖ Exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ;

❖ Exige la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 ;

❖ Demande que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises,

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Du 12 août 2021

❖ Demande un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ;

❖ Autorise le Maire à signer tout document afférent.

La séance est levée à 19 heures 40

Fait à HOURTIN, le 17 août 2021

La Secrétaire de séance,


Françoise REYNET



Pour le Maire empêché,
Le 2^{ème} Adjoint,


Stéphane MARGALEF

